



Antenne tv pas de reception

Par **florida81**, le **18/01/2014 à 21:42**

bien le bonjours à tous les bénévoles et grand merci pour toutes vos informations
quelques mots ma question
je viens de prendre une maison en location, je n'ai pas de réception d'antenne, alors que celle-ci est présente sur le toit, après de nombreuses recherches automatiques
sur mon tv (affichage pas de signal de réception)
j'ai fait venir un technicien qui a établi un devis
mon propriétaire refuse d'en effectuer la prise en charge
que dois je faire ?
encore merci pour vos réponses

Par **Lag0**, le **19/01/2014 à 11:03**

Bonjour,
il est vrai que le bailleur n'a aucune obligation de mettre à votre disposition une antenne de réception. Mais si elle est présente lors de la prise de bail, elle doit être en bon état de fonctionnement.
Vous devez donc exiger de votre bailleur qu'il fasse procéder aux réparations nécessaires pour que l'antenne soit opérationnelle.